

No. 297

UNITED STATES OF AMERICA
and
CANADA

Exchange of notes eonstituting an agreement relating to
the Haines-Champagne seetion of the Alaska Highway.
Ottawa, 28 Novemher and 7 Decemher 1942

Official text: English.

*Filed and recorded at the request of the United States of America on 13 September
1951.*

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
et
CANADA

Échange de notes constituant un aecord relatif au tronçon
Haines-Champagne de la route de l'Alaska. Ottawa,
28 novembre et 7 décembre 1942

Texte officiel anglais.

*Classé et inscrit au répertoire à la demande des États-Unis d'Amérique le 13 sep-
tembre 1951.*

No. 297. EXCHANGE OF NOTES CONSTITUTING AN AGREEMENT¹ BETWEEN THE UNITED STATES OF AMERICA AND CANADA RELATING TO THE HAINES-CHAMPAGNE SECTION OF THE ALASKA HIGHWAY.
OTTAWA, 28 NOVEMBER AND 7 DECEMBER 1942

I

The American Minister to the Canadian Secretary of State for External Affairs

LEGATION OF THE UNITED STATES OF AMERICA

Ottawa, November 28, 1942

No. 798

Sir :

I have the honor to refer to my conversation with Mr. Keenleyside of November 11, 1942, in which, on behalf of the Government of the United States of America, I requested the approval of the Canadian Government for the construction by appropriate American agencies of the Canadian section of a road from Haines Point, Alaska, to Champagne, Yukon Territory, where it would join the Alaska (Alcan) Highway which is now being constructed according to agreement between our two Governments.

As I pointed out, the construction of this cut-off road would give the United States Army additional facilities for distributing supplies in Yukon and Alaska by truck, and would materially supplement the quantity of freight that can now be moved into the Whitehorse area over the narrow gauge White Pass and Yukon Railway.

The Canadian Government was good enough to inform me orally on November 19, 1942, that it authorized the construction of that part of the Haines-Champagne road which lies in Canada and I have been directed to express the appreciation of the United States Government for this new mark of Canadian cooperation.

My Government has now instructed me to propose to the Canadian Government that the Haines-Champagne cut-off road shall henceforth be considered

¹ Came into force on 7 December 1942, by the exchange of the said notes.

[TRADUCTION¹ — TRANSLATION²]

Nº 297. ÉCHANGE DE NOTES CONSTITUANT UN ACCORD³ ENTRE LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET LE CANADA RELATIF AU TRONÇON HAINES-CHAMPAGNE DE LA ROUTE DE L'ALASKA. OTTAWA, 28 NOVEMBRE ET 7 DÉCEMBRE 1942

I

Le Ministre des États-Unis au Canada au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada

LÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ottawa, le 28 novembre 1942

Nº 798

Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de me reporter aux entretiens que j'ai eus avec M. Keenleyside, le 11 novembre 1942, et au cours desquels j'ai demandé, au nom du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, l'approbation du Gouvernement Canadien à la construction par les agents américains compétents du parcours canadien d'une route allant de Haines Point, en Alaska, à Champagne, dans le Territoire du Yukon, où elle rejoindrait la route de l'Alaska (Alcan) actuellement en cours de construction suivant accord intervenu entre nos deux Gouvernements.

Comme je l'ai fait valoir, l'ouverture de ce raccourci donnera à l'armée des États-Unis des moyens accrus de ravitaillement par camions du Yukon et de l'Alaska et augmentera considérablement le volume de marchandises qui peut être acheminé à présent vers la région de Whitehorse par le chemin de fer à voie étroite White Pass et Yukon.

Le Gouvernement Canadien a bien voulu me faire savoir de vive voix, le 19 novembre 1942, qu'il autorisait la construction de cette partie de la route Haines-Champagne qui se trouve en Canada, et j'ai été chargé d'exprimer les remerciements du Gouvernement des États-Unis pour cette nouvelle marque de collaboration de la part du Canada.

Mon Gouvernement vient de me charger de proposer au Gouvernement Canadien de considérer dès maintenant le raccourci Haines-Champagne comme

¹ Traduction du Gouvernement canadien.

² Translation by the Government of Canada.

³ Entré en vigueur le 7 décembre 1942, par l'échange desdites notes.

an integral part of the Alcan Highway, subject in all applicable respects to the terms of the agreement reached in our exchange of notes of March 17-18, 1942.¹

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

Pierrepont MOFFAT

The Right Honorable
The Secretary of State for External Affairs
Ottawa

II

The Canadian Secretary of State for External Affairs to the American Minister

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
CANADA

Ottawa, December 7, 1942

No. 171

Sir,

I have the honour to refer to your note No. 798 of November 28, 1942, in which you propose, on behalf of your Government, that the Haines-Champagne cut-off road shall henceforth be considered an integral part of the Alcan Highway, subject in all applicable respects to the terms of the agreement reached in our exchange of notes of March 17-18, 1942. This proposal appears to be covered by the decision of the War Committee on November 18, 1942, that permission be given to the United States to construct the Highway on the understanding that terms would be worked out between the two countries similar to those in effect for the Alaska Highway.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

N. A. ROBERTSON
(for) Secretary of State for External Affairs

The United States Minister to Canada
Ottawa, Canada

¹ See p. 205 of this volume.

faisant partie intégrante de la route Alcan, sous réserve, à tous égards possibles, des dispositions de l'accord effectué par notre échange de notes des 17 et 18 mars 1942¹.

Veuillez agréer, M. le Secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma plus haute considération.

Pierrepont MOFFAT

Le Très Honorable
Secrétaire d'État aux affaires extérieures
Ottawa

II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada au Ministre des États-Unis
au Canada*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ottawa, le 7 décembre 1942

N° 171

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à la note n° 798 du 28 novembre 1942, par laquelle vous proposez, au nom de votre Gouvernement, de considérer désormais que le raccourci Haines-Champagne fait partie intégrante de la route Alcan, sous réserve, à tous égards possibles, des dispositions de l'accord effectué par notre échange de notes des 17 et 18 mars 1942. Cette proposition semble comprise dans la décision du Comité de Guerre du 18 novembre 1942 prévoyant l'autorisation pour les États-Unis de construire la route, dans l'entente que les deux pays arrêteront entre eux des dispositions analogues à celles s'appliquant à la route de l'Alaska.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Pour le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures,
N. A. ROBERTSON

Monsieur le Ministre des États-Unis d'Amérique
Ottawa

¹ Voir p. 205 de ce volume.

